



## L'Islam en trois lettres : Birr Commentaire d'un verset du Coran<sup>1</sup>

❖ لَيْسَ الْبِرَّ أَنْ تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنْ  
ءَامَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّنَ وَءَاتَى  
أَمْوَالَ عَلَىٰ حَيْهَةٍ ذَوِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسْكِينِ وَأَبْنَ  
السَّبِيلِ وَالسَّائِلِينَ وَفِي الرِّقَابِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَءَاتَى الزَّكَاةَ  
وَالْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَاهَدُوا وَالصَّادِقِينَ فِي الْبَأْسَاءِ  
وَالضَّرَّاءِ وَحِينَ الْبَأْسِ أُولَئِكَ الَّذِينَ صَدَقُوا وَأُولَئِكَ هُمُ  
الْمُنْقُونَ ﴿١٧٧﴾

La bonté pieuse ne consiste pas à ce que vous tourniez vos visages vers l'Orient et l'Occident. Mais la bonté pieuse est (le fait de celui) qui croit en Dieu, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes ; et qui donne de son bien – malgré l'amour qu'il lui porte – aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, au voyageur indigent, à ceux qui demandent de l'aide, et pour l'affranchissement des captifs. Et qui accomplit la prière et acquitte l'aumône légale. Et ceux qui remplissent leur engagement lorsqu'ils se sont

engagés, et qui ont le mérite de se montrer patients dans la misère et la nuisance, et lors du combat. Ceux-là sont ceux qui ont été véridiques. Et ceux-là sont les hommes pieux (Coran : 2, 177)

Commentaires : sens des expressions et explications

a) **La bonté pieuse.** *Al-birr*: la bienfaisance, la charité, la bonté pieuse. Ce mot recouvre, comme l'indique le verset, l'ensemble des actions de bien. Un homme a interrogé le Prophète (ﷺ) sur la bonté pieuse et sur le péché. Il a répondu : « La bonté pieuse, c'est le bon caractère (le beau comportement) ; le péché, c'est ce qui se trame dans ton âme, ce dont tu n'aimerais pas que les gens soient informés. » (Muslim)

b) **Ne consiste pas à ce que vous tourniez vos visages vers l'Orient et l'Occident.** Qatâda a dit : « Les juifs priaient en direction de l'ouest, et les chrétiens en direction de l'est. Fut alors révélé ce verset : « **La bonté pieuse ne consiste pas à ce que vous tourniez vos visages...** » (As-Suyûfî) Cité par at-Tabarî, Qatâda a affirmé encore : « Il nous a été mentionné qu'un homme avait interrogé le Prophète (ﷺ) sur le (sens du mot) *birr* (la bonté pieuse). Dieu fit descendre alors le verset : « **La bonté pieuse ne consiste pas à ce que vous tourniez ...** » Le Messager de Dieu (ﷺ) fit venir l'homme et lui récita le verset. Avant que les obligations soient prescrites, lorsqu'un homme témoignait qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Muhammad est le serviteur et le Messager de Dieu, on espérait pour lui un grand bien<sup>2</sup>. Dieu fit alors descendre la parole : « **La bonté pieuse ne consiste pas à ce que vous tourniez vos visages vers l'Orient et l'Occident...** » » (As-Suyûfî). Comme nous l'avons vu aux versets 142 et suivants de cette même sourate, le changement de l'orientation de la prière avait suscité une polémique

<sup>1</sup> Extrait du *Commentaire de la sourate Al-Baqara, La Vache*, par Hani Ramadan, à paraître in shâ Allah.

<sup>2</sup> Dans le sens que sa profession de foi assurerait son salut. Le verset indique que l'Islam comprend d'autres obligations que tout croyant se doit de réaliser.

entretenu par les juifs et les polythéistes. Le verset confirme ici que l'essentiel ne réside pas dans l'aspect extérieur du culte, mais dans une foi authentique et sincère qui se traduit par des œuvres de bien. Comme l'indique Ibn Kathîr, ce principe est aussi valable pour les sacrifices culturels. Le Coran affirme en effet: « **Ni leurs chairs, ni leur sang n'atteindront Dieu, mais ce qui L'atteint de votre part, c'est la piété (*at-taqwâ*).** » (Coran, 22, 37) Le verset énumère ces œuvres en commençant par ce qui est primordial : les vérités de la foi qui consistent à croire en Dieu, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes.

**c) Mais la bonté pieuse est (le fait de celui) qui croit en Dieu.** La croyance en un Dieu Unique, qui est le Créateur (Al-Khâliq) et Celui qui pourvoit à tout (Ar-Razzâq). Celui qui donne la vie et la mort, le Vivant qui maintient l'ordre de la création. Ni somnolence, ni sommeil ne Le saisissent. Lorsque le serviteur croit en Dieu, il accepte Son jugement et Son décret. Son cœur alors s'apaise et une crainte pieuse s'empare de ses membres. Il éprouve un sentiment de honte devant son Créateur de se trouver là où Dieu lui a interdit d'aller, ou de ne pas se trouver là où Il lui a commandé de se rendre. Il se presse pour obtenir Son agrément et Son soutien en toute chose, petite ou grande. Quand l'adorateur croit ainsi en Dieu, son angoisse disparaît, et son trouble ou son anxiété s'effacent. Tout cela entre dans la signification du mot *birr*, la bonté pieuse.

**d) Au Jour dernier.** C'est ensuite la croyance au Jour dernier. Le Jour des comptes. Le Jour où les gens se lèveront pour le Seigneur des univers. « **Le Jour où ni biens, ni enfants ne seront d'une quelconque utilité, sinon celui qui viendra à Dieu avec un cœur sain.** » (Coran, 26, 88-89). Il récompensera alors celui qui a fait le bien, et punira celui qui a fait le mal. Lorsque le serviteur croit en ce Jour, il s'interdit de commettre des actions illicites, par crainte du châtement divin ; et il se dépêche de faire de bonnes actions, espérant recevoir la récompense divine. Il ne se montre en aucun cas injuste, même si l'on est injuste envers lui. Il fait un effort constant pour accomplir le bien, même si on l'en empêche. Tout cela entre aussi dans la signification du mot *birr*, la bonté pieuse.

**e) Aux Anges.** C'est aussi la croyance en les Anges. En ces créatures nobles qui ne désobéissent en aucune façon à Dieu, et qui font ce qui leur est ordonné. Les Anges occupent diverses fonctions :

l'Ange Gabriel apporte la Révélation aux Messagers, d'autres inscrivent les actions de l'homme, aussi bien quand il est en mouvement que quand il est immobile. Le Coran affirme : « **Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.** » (Coran, 50, 18) Quand l'adorateur croit en les Anges, il a honte devant eux de commettre ce qui ne convient pas, ou de dire ce qui sort de la bienséance. Tout cela entre également dans la signification du mot *birr*, la bonté pieuse.

**f) Au Livre:** *al-kitâb* : le Livre au singulier. Terme générique qui regroupe l'ensemble des Livres révélés, comme les feuillets donnés à Abraham, la Torah donnée à Moïse, l'Evangile donné à Jésus, les psaumes donnés à David, et bien entendu le Coran. Le terme peut désigner ici plus spécifiquement le Coran. (Al-Baydâwî). Les six piliers de la foi sont en Islam : la croyance en Dieu, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour dernier, et en la prédestination du bien et du mal. Le verset énonce cinq de ces piliers et ne mentionne pas spécifiquement la prédestination. Abû Bakr al-Jazâ'irî, remarque toutefois que le Livre comprend la notion du destin. (Abû Bakr al-Jazâ'irî)<sup>3</sup> La bonté pieuse, c'est donc encore la croyance dans les Livres révélés. Ce sont les enseignements et les lois du Seigneur, par lesquelles les hommes sont orientés vers les nobles caractères. Lorsque l'adorateur croit en ces Livres, il montre pour les commandements et les orientations qu'ils renferment le plus profond respect. Tout cela entre pleinement dans la signification du mot *birr*, la bonté pieuse.

**g) Et aux Prophètes.** C'est également la croyance en les Prophètes. Ce sont des êtres humains, et ils font partie des meilleurs. Dieu les a choisis porteurs de Ses Messages afin de guider les hommes sur le chemin droit. Lorsque le serviteur croit en l'ensemble de ces Prophètes, qu'ils s'appellent Abraham, Moïse, Jésus ou Muhammad, il respecte tous ceux qui les suivent, se montre juste envers eux, leur offre le meilleur voisinage et la meilleure protection. Le Coran affirme : « **Dieu ne vous défend pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Dieu aime les équitables.** » (Coran 60, 8) Tout cela entre bien entendu dans la signification du mot *birr*, la bonté pieuse.

---

<sup>3</sup> Notons d'ailleurs que le mot Livre peut renvoyer à ce qui est écrit dans la Table gardée, où tout est inscrit (le passé, le présent et le futur), du fait de l'omniscience de Dieu.

**h) Et qui donne de son bien – malgré l'amour qu'il lui porte –...** Le verset énumère ensuite les œuvres de charité que l'homme accomplit en acceptant de donner une part de ses biens, malgré l'amour qu'il a de façon naturelle pour ce qu'il possède. Le Coran précise ailleurs : « **Vous n'atteindrez pas (le degré de) la bonté pieuse (*al-birr*) jusqu'à ce que vous dépensiez (en aumône) de ce que vous aimez. Et quelque aumône que vous fassiez, Dieu le sait parfaitement.** » (Coran, 3, 92). Le hadith authentique suivant confirme le sens de ce verset : « La meilleure aumône est celle que tu fais alors que tu es en bonne santé et porté à l'avarice, espérant t'enrichir et craignant la pauvreté. » (Al-Bukhârî, Muslim) Parole du Prophète (ﷺ) qui indique que celui qui donne a d'autant plus de mérite lorsqu'il chérit son bien et espère le voir proliférer. Le Coran affirme encore, vantant la qualité morale de ceux qui en viennent à se priver pour les autres alors qu'ils sont eux-mêmes dans la gêne : « **Et ils [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'ils sont dans le besoin.** » (Coran, 59, 9) L'expression « **malgré l'amour qu'il lui porte** » comprend cependant d'autres interprétations : *'alâ hubbihi* peut signifier : pour l'amour de Dieu, le pronom renvoyant à Dieu, ou encore en aimant agir de la sorte, en donnant de bon cœur. (Al-Bayḍâwî) **Et qui donne de son bien** : cela concerne toute aumône donnée librement, la *zakât* (aumône légale obligatoire) étant évoquée plus loin dans le même verset. Certains ont prétendu cependant qu'il n'est question dans ce verset que de la *zakât* obligatoire, et qu'elle est mentionnée plus haut pour désigner ses destinataires, ce qui justifierait sa répétition dans le même verset (Al-Bayḍâwî). Pour eux, seule la *zakât* est obligatoire. D'autres ont avancé qu'au contraire, le verset indique qu'en ce qui concerne nos biens, un droit revient aux pauvres en plus de la *zakât*, évoquée plus bas. Divergence qu'at-Tabarî a évoquée dans son commentaire.

**i) Aux proches.** Le Prophète (ﷺ) dit : « Une aumône donnée aux nécessiteux compte comme une seule aumône ; et donnée aux proches, elle compte doublement : comme une aumône, et comme un acte de piété parentale. » (Aḥmad) (Ibn Kathîr) La bonté pieuse, c'est aussi savoir se montrer bienfaisant envers toutes les catégories d'hommes, et particulièrement ceux qui sont dans le besoin. D'abord en priorité envers nos proches. Nous devons leur tendre la main pour leur apporter notre aide. Il y a toujours parmi les membres de nos familles des

personnes qui ont besoin de nous et de notre tendresse. Celui qui se comporte avec bonté envers eux, Dieu lui facilite ses moyens d'existence, et bénit le temps de sa vie. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui aimerait que ses ressources soient étendues et que son temps de vie soit accru, qu'il préserve ses liens de parenté. » (Al-Bukhârî et Muslim) Notons que l'expression *yunsa'a lahu fî atharihi*, que nous avons traduite par « que son temps de vie soit accru », a été diversement interprétée. Elle peut signifier : que sa vie soit bénie, ou que Dieu le prédispose à accomplir de bonnes œuvres, ou qu'il laisse après sa mort le meilleur exemple. Cette attitude instaure entre les membres d'une même famille des liens d'amour. La bienfaisance envers les proches entre ainsi dans la signification du mot *birr*, la bonté pieuse.

**j) Aux orphelins.** *Yatâmâ*, pluriel de *yatîm* : L'enfant qui a perdu son père, qui n'a pas atteint l'âge de la puberté, et qui ne peut assurer sa subsistance. 'Abd-ar-Razzâq rapporte dans son commentaire, d'après 'Alî, que le Messager de Dieu (ﷺ) a dit : « Le statut d'orphelin n'est plus après la puberté. » (Ibn Kathîr) La bonté pieuse, c'est être bon aussi envers les orphelins : celui qui les soutient est habité par la compassion et la miséricorde. Or, « les miséricordieux, Dieu leur fait miséricorde ». Le Prophète (ﷺ) nous encourage à adopter ce noble comportement, en disant : « Moi et celui qui prend en charge un orphelin nous serons au Paradis comme cela. » Et il fit un signe avec son index et son majeur, qu'il écarta. (Al-Bukhârî) Le Prophète (ﷺ) a incité les croyants à faire en sorte d'avoir chez eux un orphelin. Il aurait dit : « La meilleure maison parmi les musulmans est celle où se trouve un orphelin envers qui on est bienfaisant. » ((Al-Bukhârî a rapporté ce hadith dans *Al-adab al-mufrad*. De faible authenticité selon al-Albânî). C'est ainsi que notre Prophète (ﷺ) nous enseigne l'un des sens du mot *birr*, la bonté pieuse.

**k) Aux nécessiteux.** *Masâkîn*, pluriel de *miskîn* : nécessiteux. C'est celui que le besoin a appauvri, et qui est démuné au point de ne plus bouger (forme renforcée de *sukûn* : repos). (Al-Bayḍâwî) Le Prophète (ﷺ) a dit : « Le nécessiteux (*miskîn*) n'est pas celui qui tourne autour des gens se contentant d'une ou deux dattes, ou d'une ou deux bouchées de nourriture. Mais le vrai nécessiteux, c'est celui qui ne trouve pas sa suffisance, et dont personne ne devine le besoin de sorte qu'aucune aumône ne lui est faite. » (Al-Bukhârî, Muslim) La bonté pieuse, c'est

donc être bienfaisant encore envers les pauvres. Ceux qui n'ont rien, ou ceux qui font tout pour subvenir aux besoins de leur famille et qui n'y arrivent pas. Leur venir en aide est une nécessité, afin qu'ils ne soient pas exposés à la honte devant les gens. Cela fait également partie de la bonté pieuse.

**l) Au voyageur indigent.** La bonté pieuse, c'est être bon envers le voyageur indigent et démuné, appelé dans le Coran *ibnu -s-sabil*, textuellement : « le fils ou l'enfant de la route ». Il s'agit de celui qui en voyage manque de moyens pour poursuivre son chemin ou s'en retourner chez lui ; ou encore, selon Ibn Abbâs, l'hôte qui est de passage et qu'il faut honorer. Nous devons dans ce cas lui apporter notre secours. Cela fait également partie de la bonté pieuse.

**m) A ceux qui demandent de l'aide.** *Sâ'ilîn*, pluriel à l'accusatif de *sâ'il* : demandeur, quémendeur, mendiant. Le Coran précise qu'il ne faut pas le repousser : « **Quant au demandeur (*as-sâ'il*, ou au mendiant), ne le repousse donc point !** (Coran, 93, 10) Le Prophète (ﷺ) affirme : « Le demandeur à un droit, (celui de recevoir l'aumône) même s'il vient monté sur un cheval. » (Ahmad, Abû Dâwûd) C'est être bon envers ceux qui demandent de l'aide. Comme ces personnes qui ne parviennent pas à trouver un emploi, soit parce qu'elles sont dans l'incapacité de le faire, ou à cause d'une infirmité, soit en raison d'une maladie. On les voit se déplacer dans les rues et entre les maisons, demandant des aumônes. C'est un devoir en Islam d'être bienfaisant envers elles. Cette bienveillance fait partie de la bonté pieuse.

**n) Et pour l'affranchissement des captifs.** Textuellement : « dans les nuques ». Le mot *riqâb*, pluriel de *raqaba*, désigne la nuque, et par extension les captifs et les esclaves. L'expression peut être traduite par le « rachat des captifs » et « l'affranchissement des esclaves ». La bonté pieuse consiste également à affranchir les esclaves. L'esclavage était très répandu du temps du Messager de Dieu (ﷺ). L'Islam a constamment encouragé les croyants à libérer les esclaves. Le Prophète (ﷺ) a déclaré qu'ils étaient nos frères, que Dieu les avait mis sous la responsabilité des croyants : il a conduit l'ensemble de sa communauté à bien les traiter, jusqu'à ce que leur soient ouvertes les portes d'une entière liberté. Afin que l'esclave libéré ne se retrouve pas dans la rue complètement démuné et livré à ses besoins (ce qui se produisit aux États-

Unis<sup>4</sup>), l'Islam a établi un contrat d'affranchissement (*mukâtaba*) permettant à l'esclave de travailler à l'extérieur pour payer le prix de sa liberté. Le Coran affirme ainsi : « **Ceux de vos esclaves qui cherchent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux si vous reconnaissez du bien en eux; et donnez-leur des biens de Dieu qu'Il vous a accordés.** » (Coran, 24, 33) L'expression « **donnez-leur des biens de Dieu qu'Il vous a accordés** » renvoie à l'aide que l'on doit leur apporter durant cet apprentissage de la liberté, en les soutenant dans ce paiement !<sup>5</sup> Pour at-Tabarî, ce passage renvoie spécifiquement à ce contrat d'affranchissement. (At-Tabarî) Mais il comprend aussi la libération des captifs de guerre. (Commentaire d'al-Jalalayn)

**o) Et qui accomplit la prière.** La bonté pieuse (*al-birr*), c'est aussi accomplir la prière. C'est même l'une des actions les plus éminentes qui entrent dans la définition du mot *birr*. Qui plus que Dieu, en effet, mérite que nous Lui témoignions notre reconnaissance, que nous Lui adressions nos louanges, et que nous L'adorions dans la plus complète servitude ? Cet accomplissement (*al-iqâma*) veut dire que les croyants réalisent au mieux cette prière, avec assiduité et de façon continue, dans « ses moindres gestes, à l'heure prescrite, en se prosternant et en s'inclinant comme il se doit, avec calme et humilité, et selon ce qu'impose la religion. » (Ibn Kathîr)

**p) Et acquitte l'aumône légale.** *Az-zakât*, l'un des cinq piliers de l'Islam. On distingue ainsi l'aumône obligatoire des aumônes librement consenties, auxquelles encourage constamment le Coran. Fait partie de la bonté pieuse le soin que l'adorateur

---

<sup>4</sup> En 1865, les États-Unis promulguèrent le 13<sup>e</sup> amendement interdisant l'esclavage. On sait que des esclaves, par milliers, s'étaient retrouvés dans la rue, venant gonfler la misère des classes prolétariennes. Affamés et démunis, certains revinrent vers leurs maîtres, acceptant d'être asservis à nouveau à n'importe quelle condition.

<sup>5</sup> Ouvrir la cage d'un oiseau enfermé est ainsi un très beau geste, surtout lorsqu'on le voit s'élancer haut dans le ciel. Mais si cet oiseau est né en cage, il est promis ainsi à une mort affreuse, ne sachant pas comment trouver par lui-même la nourriture qu'il avait toujours, dans sa geôle, à sa portée. Pour qu'il devienne autonome, il est préférable de lui permettre de découvrir sa subsistance dans un cadre restreint d'abord, puis de l'amener progressivement à se débrouiller. Cela permet de mettre en évidence que le contrat d'affranchissement islamique était autrement plus clément que l'abolition qui avait été décrétée d'un coup, contraignant maîtres et esclaves à se séparer sans transition.

prend à être précis dans ses comptes, notamment en ce qui concerne ce qu'il doit à Dieu et ce qu'il doit aux hommes. Ainsi, il s'acquitte de la *zakât* et se libère de la sorte de cette obligation, protège ses biens, et purifie son âme des scories de l'avarice. Dieu dit dans le Coran : « **Prélève de leurs biens une aumône (*sadaqa*) qui les purifiera, et par laquelle tu les béniras.** » (Coran, 9, 103) Et le Prophète (ﷺ) a dit : « Protégez vos biens en donnant l'aumône légale purificatrice (la *zakât*), guérissez vos malades par l'aumône, et faites face aux vagues des épreuves par les invocations et les supplications. » (Rapporté par Abû Dâwûd (selon le mode *mursal*<sup>6</sup>)) Par ailleurs, Dieu nous rend attentif au fait que nous devons donner de ce qui nous est cher pour atteindre le degré de la bonté pieuse. Il est dit dans le Coran : « **Vous n'atteindrez pas (le degré de) la bonté pieuse (*al-birr*) jusqu'à ce que vous dépensiez (en aumône) de ce que vous aimez. Et quelque aumône que vous fassiez, Dieu le sait parfaitement.** » (Coran, 3, 92)

**q) Et ceux qui remplissent leur engagement lorsqu'ils se sont engagés.** *'Ahd(ihim)* : engagement, pacte, alliance, serment. Qu'ils s'engagent vis-à-vis de Dieu, ou vis-à-vis d'un être humain, ils doivent se montrer fidèles à l'engagement pris. Cette fidélité est en Islam une marque de foi, alors que trahir ses engagements est un signe d'hypocrisie. Le Prophète (ﷺ) a dit effectivement : « Les signes distinctifs de l'hypocrite sont au nombre de trois : quand il parle, il ment ; quand il prend un engagement (*'âhada*), il le trahit ; et quand il se dispute, il dévie sans retenue du droit chemin.<sup>7</sup> » (Muslim) Autre version du hadith : « Quand il parle, il ment ; quand il promet, il n'honore pas sa promesse ; et quand on lui confie une chose, il trahit. » (Muslim) (Ibn Kathîr) Être fidèle aux obligations que l'on contracte, être sincère dans la parole donnée, honnête pour tout dépôt confié, tout cela fait partie de la bonté pieuse. Il est évident que le mensonge est à l'origine de tous les maux et de tous les péchés, et que le fait de trahir l'engagement pris constitue une forme d'hypocrisie et de corruption. Trahir ceux qui nous ont confié leurs dépôts revient à consommer les droits d'autrui. Sans fidélité aux engagements pris, les hommes ne peuvent rien entreprendre qui tienne. Cette fidélité est la colonne sur laquelle reposent toutes les

transactions commerciales, et le fondement sur lequel sont édifiées toutes nos actions, conduites en vue de ce bas monde ou de l'au-delà.

**r) Et qui ont le mérite de se montrer patients dans la misère et la nuisance, et lors du combat.** *As-sâbirîn*, pluriel de *sâbir* : patient, endurant, persévérant. Le terme est à « l'accusatif », ce qui donne à l'expression un sens laudatif (*nasb 'alâ al-mad'h*), d'où notre traduction : **Et qui ont le mérite de se montrer patients.** *Fi al-ba'sâ'* : dans la misère. *Ad-darrâ'* : la nuisance, la maladie. *Al-ba's* : la force, le courage, la rigueur, la guerre. Ici, le terme désigne le moment où le combat fait rage. La bonté pieuse consiste ainsi à être patient face aux épreuves de ce bas monde. Ni inquiétude, ni anxiété n'ont de prise sur le croyant qui pratique la bonté pieuse. Il ne se révolte pas contre son destin, qui relève du décret divin, et il ne s'y oppose pas ; mais au contraire, il fait preuve d'une belle patience dans la pauvreté s'il ne trouve pas le moyen de s'en sortir ; tout comme il supporte la maladie lorsque celle-ci ne connaît pas de remède auprès des médecins ; tout comme il résiste en situation de guerre, dans la mesure où il lui a été ordonné de combattre pour défendre le droit et la justice ; tout comme il supporte le mal qui vient des hommes, pour parvenir à améliorer leur état ; tout comme il fait patience devant les malheurs et la perte des êtres chers, afin de bénéficier de la rétribution divine. La patience est une qualité dont Dieu a souligné toute l'importance. Sans elle, les œuvres culturelles ne seraient pas achevées, aucune action de bien ne serait réalisée. Il n'a pas été donné au croyant un don meilleur que la patience. Celui à qui la patience est donnée, lui est donnée la clarté. C'est bien pourquoi Dieu a joint cette qualité à la plus grande des œuvres culturelles. Il a même mentionné la patience avant la prière. Il est dit dans le Coran : « **Ô vous qui avez cru ! Cherchez aide dans la patience et dans la prière. Dieu est certes avec ceux qui sont patients.** » (Coran, 2, 153) Ainsi donc, la patience fait partie des plus nobles qualités morales.

**s) Ceux-là sont ceux qui ont été véridiques.** *Sadaqû*, du verbe *sadaqa* : être vrai, sincère, véridique, franc.

**t) Et ceux-là sont les hommes pieux.** Le mot *muttaqîn*, pluriel de *muttaqin* signifie : Celui qui se sachant dans la proximité du Seigneur, évite tout mal, et suit la voie du bien. Ceux qui mettent en pratique ce verset, et qui en adoptent les qualités, ceux-là sont vraiment sincères, pieux, purs et bienfaisants.

<sup>6</sup> *Mursal* : le Compagnon du Prophète (ﷺ) n'est pas mentionné dans la chaîne de transmission du hadith.

<sup>7</sup> *Fajar* : il dépasse les limites, se montre vulgaire.

## Quelques enseignements compris dans ce verset :

- On voit clairement que ce seul mot *birr* englobe diverses dimensions de l'islam : la foi, l'action sociale bienfaisante, le culte, l'engagement communautaire, les qualités morales d'endurance, la défense de la collectivité, qui implique en terre d'islam la présence d'une gouvernance selon les principes du Coran.

- Ce passage comprend une mise en garde pour les musulmans qui limitent l'islam à la seule pratique rituelle, alors qu'il leur est demandé de réaliser tout ce que comprend ce verset.

- Ensuite, ce verset dessine pour nous la voie qui nous permet d'atteindre la qualité de ceux qui sont désignés comme étant les *awliyâ'*, pluriel du mot *waliyy*, l'homme qui est proche de Dieu, protégé et aimé de Lui. En effet, lorsqu'il décrit ceux-ci, le Coran affirme : « **En vérité, les bien-aimés (les *awliyâ'*) de Dieu seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés. Ceux qui ont cru et pratiquaient la piété.** » (Coran, 10, 62-63) Deux éléments les caractérisent donc : la foi et la piété. Or, on observe que la première chose qui a été évoquée dans ce verset pour définir la bonté pieuse est la foi, et la dernière est la piété (la mention des hommes pieux). En d'autres termes, celui qui veut devenir un *waliyy* de Dieu peut considérer que ce verset lui montre clairement quel est le programme qu'il lui faut suivre.

- Remarquons que le même principe se retrouve dans les versets comprenant la prescription du jeûne du mois de ramadan. L'ordre de pratiquer le jeûne s'inscrit entre la foi (la croyance) et la piété : « **Ô vous qui avez cru! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux d'avant vous, Peut-être pratiqueriez-vous la piété !** » (Coran, 2, 183) En d'autres termes, ce mois est l'occasion pour vous de progresser spirituellement et de vous rapprocher de Dieu.

**VISITEZ NOTRE SITE**

**[www.cige.org](http://www.cige.org)**

## Sermon : Accueillir le mois de ramadan par un repentir sincère

**Louange à Dieu, Maître des univers.**

**Nous témoignons qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Muhammad (ﷺ) est le Messager de Dieu.**

**Mes chers frères et sœurs en Islam, je vous recommande ainsi qu'à moi-même la piété et le fait de craindre Dieu.**

Il est dit dans le Coran : « **Ô vous qui avez cru! Repentez-vous à Dieu d'un repentir sincère.** » (Coran, 66, 8)

Le mois de ramadan est le mois du repentir et du pardon. Parmi les fautes qui empêchent l'obtention du pardon, il y a la haine et le fait de rompre nos liens. Il faut donc accueillir ce mois en nous purifiant de la haine, des rancunes et des querelles qui déchirent notre communauté. Celui donc qui entame le mois de ramadan alors qu'il désobéit à ses père et mère, alors qu'il rompt ses liens de parenté avec ses proches, qui s'est détourné de ses frères, qui se répand en calomnies, est bien loin de profiter du ramadan. Il est dit dans le Coran : « **Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : "Le butin est à Dieu et à Son Messager." Craignez donc Dieu, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Dieu et à Son Messager, si vous êtes croyants.** » (Coran, 8, 1) Et aussi : « **Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines, sous eux couleront les cours d'eau, et ils diront : "Louange à Dieu qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Dieu ne nous avait pas guidés".** » (Coran, 7, 43)

Ce mois doit être pour nous un nouveau point de départ, afin de nous élever au-delà de toute forme de bassesse, afin de nous mettre en garde contre toute forme d'égarement et de mensonge. Que Dieu purifie nos cœurs, qu'Il nous réconcilie, et qu'Il nous guide sur les voies de la paix !

Le ramadan est un mois de solidarité entre les musulmans, de consolation et de soutien pour les pauvres et les démunis. Nous devons partager la souffrance de nos frères et de nos sœurs, en commençant par notre entourage le plus proche, et sans oublier l'ensemble de la communauté. Nous devons les soutenir et les aider par nos dons, particulièrement pendant ce mois. Il est dit dans le Coran : « **Ceux qui dépensent leur biens dans la voie de Dieu ressemblent à un grain d'où naissent**

**sept épis, à cent grains l'épi. Dieu multiplie la récompense pour qui Il veut. Dieu est Immense et Omniscient.** » (Coran, 2, 261)

Mes chers frères et sœurs en Islam,

Le ramadan, c'est le mois où se déverse le flot de la miséricorde, le mois des invocations. L'argent acquis illicitement est une cause de malheur dans ce monde et dans l'au-delà. Il empêche de voir les prières exaucées. Les portes du ciel ne s'ouvrent pas pour celui qui consomme un argent sale.

C'est pourquoi nous devons accueillir ce mois en purifiant nos biens de tout ce qui est illicite. Ce serait vraiment une désolation, mes frères et sœurs en Islam, de prier et d'invoquer Dieu constamment, sans voir nos demandes exaucées ! Il est dit dans le Coran : « **Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, Je suis proche. Je réponds à l'invocation de qui M'invoque lorsqu'il M'invoque. Qu'ils répondent donc (à Mon appel), et qu'ils croient en Moi. Peut-être seraient-ils bien guidés.** » (Coran, 2, 186)

Mon frère et ma sœur en Islam,

Regarde donc au fond de ton cœur, considère la situation de ta propre famille, examine ce que tu possèdes chez toi, purifie ce qui t'appartient de tout ce qui est illicite. Ainsi, tu te tiendras humble devant ton Créateur, avec des biens purifiés, une invocation agréée, pour laquelle les portes du ciel seront ouvertes. Muslim rapporte que le Messager de Dieu (ﷺ) a dit : « Les cinq prières, et d'un vendredi à l'autre, et d'un ramadan à l'autre, effacent les péchés commis entre deux, lorsque sont évités les grands péchés. »

Ceux qui profitent réellement du mois de ramadan, ce sont ceux qui considèrent que ce mois est une école où l'on apprend à renforcer sa foi, à améliorer son comportement, à affermir sa volonté. Ce sont ceux qui goûtent pendant la journée le sens de la patience, et qui goûtent la nuit, pendant ses heures précieuses, le sens de l'entretien intime avec le Créateur.

Voilà ceux pour qui les portes du Paradis sont ouvertes pendant le ramadan, et pour qui sont fermées les portes de l'Enfer. Les Anges les rencontrent durant la nuit du destin et de la valeur, porteurs de la bonne annonce et de la paix. Voilà ceux qui voient leurs péchés effacés, leurs cœurs purifiés, leur foi renforcée et déterminée. Le jeûne a purifié leurs fronts des peines de la vie, et a débarrassé leurs corps de la pesanteur de la matière.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Le jeûne et le Coran intercèderont en faveur du serviteur au Jour de la résurrection. Le jeûne dira : « Seigneur, je l'ai privé de

nourriture et de l'assouvissement de ses désirs pendant la journée. Permits donc que j'intercède en sa faveur ! » Le Coran dira : « Je l'a privé de sommeil pendant la nuit, permets donc que j'intercède en sa faveur ! » Il ajouta : « Alors, tous deux recevront l'autorisation d'intercéder. » (Ahmad)

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Il y a au Paradis une porte appelée *ar-Rayyân*. Les jeûneurs y entreront au Jour de la résurrection. Nul autre qu'eux n'y entrera. Il sera dit : « Où sont les jeûneurs ? » Ils se lèveront et nul autre qu'eux n'y entrera. Lorsqu'ils seront entrés, la porte sera fermée et nul autre n'y entrera. » (Al-Bukhârî) Le verbe *rawiya*, à partir de la racine duquel est composé le mot *Rayyân*, signifie avoir été arrosé et abreuvé abondamment. *Ar-riwâ* est une eau abondante. *Rayyân* a pour sens : être abreuvé abondamment, être beau et d'un bel aspect.

Nous demandons à Dieu ne nous ouvrir les portes bénies de ce mois, et les portes du Paradis. *Allâhumma âmîn !*

\*\*\*\*\*

## **Le jeûne : une occasion de purifier son cœur !**

La nourriture corrompt le cœur à deux niveaux :

1) Ce qui est interdit du fait de sa nature propre : cela concerne la consommation des nourritures illicites, comme le sang, la charogne, la viande de porc, la viande des canidés et des oiseaux de proie. Ou encore la consommation d'un bien injustement soustrait à autrui. 2) Ce qui corrompt le cœur du point de vue de la quantité : comme l'excès de la consommation de nourriture licite. Manger au-delà de ce qui est nécessaire alourdit le corps, et cela donne plus de pouvoir aux désirs et au diable, qui court dans l'enfant d'Adam comme court le sang dans ses veines. Le jeûne, au contraire, rend étroit cet accès, alors que le fait d'être rassasié l'élargit. Celui qui mange beaucoup, boit beaucoup, dort beaucoup et par conséquent perd beaucoup. Le Prophète (ﷺ) a dit : « L'enfant d'Adam ne remplit pas un récipient plus mauvais que son ventre. Il suffit à l'enfant d'Adam de consommer quelques morceaux qui lui permettent de se tenir debout. Si cependant il lui est nécessaire de consommer au-delà, qu'il consacre un tiers de ce qu'il met dans son ventre à sa nourriture, un tiers à sa boisson, et un tiers à sa respiration. » (At-Tirmidhî, Ibn Mâja)

# Le Centre Islamique vous propose les activités suivantes

(reprise : septembre 2017. Dates précises sur  
notre site début septembre in shâ Allâh)

- **Conférences données les samedis soir** (en arabe et français).
- **Cycles d'études islamiques et cours sur l'Islam** (Coran, hadith, *fiqh*, spiritualité musulmane). - en français, les mardis à 20h. - en arabe, les mercredis soir après le *'ishâ* (heure d'hiver), entre le *maghrib* et le *'ishâ* (heure d'été).
- **Cours pour enfants** - langue arabe et éducation religieuse. - mercredi et samedi.
  - **Cours d'arabe du soir pour adultes** - lundi dès 18h00.
  - **Service social**, distribution par bénévoles de nourriture et de vêtements - lundi de 14h00 à 16h00, maraudes, repas le dimanche.
  - **Activités sportives, fêtes et spectacles** – selon calendrier

Pour tout renseignement, contacter le  
+41(0)22.736.75.86  
Informations sur notre site :  
[www.cige.org](http://www.cige.org)

**Tous les quatre mois, le Centre Islamique vous fait parvenir par voie postale gratuitement les horaires de prières ainsi que ses programmes et ses publications.**

Veillez nous transmettre votre  
adresse par email : [cig@geneva-link.ch](mailto:cig@geneva-link.ch), par téléphone au  
+41(0)22.736.75.86, par fax  
+41(0)22.740.21.66 ou par courrier à  
l'adresse suivante :

Centre Islamique de Genève,  
104 rue des Eaux-Vives,  
C.P. 6346 1211 Genève 6, SUISSE.

**BIENVENUE A TOUS !**

**ECOUTEZ LES SERMONS DU  
VENDREDI EN ARABE ET  
FRANÇAIS :**

[http://www.cige.org/cige/multimedia/sermons\\_du\\_vendredi.html](http://www.cige.org/cige/multimedia/sermons_du_vendredi.html)



**BON RAMADAN À  
TOUTES ET À TOUS !**